

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 19 octobre 2026 à la salle des fêtes de Chas sous la présidence de Jérôme PIREYRE, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 95	Environnement	Achat de parcelles sur les puys de Mur et Pileyre	Approuvé à l'unanimité
--------------	----------------------	--	-------------------------------

Dans le cadre de l'action « acquisitions foncières » inscrite au plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale sur les puys de Mur et de Pileyre, l'assemblée valide l'acquisition de deux parcelles situées sur Mur-sur-Allier (secteur Mezel) cadastrées AC 127 (1 460 m²) et AE 9 (1 020 m²) pour un montant de 620 € auquel se rajoutent les frais de notaire.

N° 96	GEMAPI	Zone humide de Vertaizon	Approuvé à l'unanimité
--------------	---------------	---------------------------------	-------------------------------

Dans le cadre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », Billom Communauté assurera la maîtrise d'ouvrage d'une étude relative à la création d'une zone humide à Vertaizon, sur le secteur d'Heyrand. Le projet se situe sur le bassin versant du Gerbouille, compris dans l'Accord de Territoire val d'Allier alluvial, porté par l'Etablissement public Loire (EPL).

Cette zone de 3,6 hectares est incluse dans une zone plus vaste de 6.37 ha, arborée et comprenant un étang, et sur laquelle la commune envisage des aménagements en vue d'en faire un espace de quiétude pour les habitants (cheminement piéton, panneaux de sensibilisation...).

L'étude à venir, estimée entre 40 000 et 73 000 € HT (subventionnée à 50 % par l'Agence de l'eau et 20 % le Cd63), devra compléter le diagnostic initial, dimensionner le projet, quantifier les travaux nécessaires à la restauration du site et prendre les précautions nécessaires liées aux enjeux d'inondation.

Ce projet a un double intérêt au regard des compétences de Billom Communauté puisqu'il croise la GEMAPI avec l'ENSIL puys de Mur et de Pileyre.

N° 97	GEMAPI	ADt Litroux Jauron - Dispositif Haies et demande de subventions	Approuvé à l'unanimité
--------------	---------------	--	-------------------------------

Dans le cadre de l'Accord de Territoire Litroux/Jauron 2026-2028, une des actions prévoit des travaux d'achats et de plantations de haies. Pour ce faire, Mission haies peut apporter son expertise aux collectivités et agriculteurs qui auraient des projets.

L'Agence de l'eau peut apporter une subvention de 50 % mais le Conseil départemental du Puy-de-Dôme peut apporter un financement plus important, à hauteur de 80 %, sous réserve de respecter ses engagements à savoir qu'il faut au moins 80 % de reprise sur les plantations et assurer le maintien du linéaire pendant au moins 15 ans.

Au regard de l'enjeu écologique lié aux plantations de haies, l'assemblée accepte que Billom Communauté, via le service rivières, accompagne deux agriculteurs dans ce projet : l'un sur St-Julien-de-Coppel (322 ml de haies + 16 arbres pour un coût de 2 248,99 € HT dont 449,80 € à la charge de Billom Co) et l'autre sur Reignat (360 ml de haies pour un montant de 605,48 € HT soit 121,10 € pour l'intercommunalité).

Les agriculteurs auront à charge la plantation et l'entretien des plantations.

Une convention sera établie entre les agriculteurs et Billom Communauté pour sécuriser les engagements de chacun.

N° 98	Economie	CRAC 2025	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	------------------	-------------------------------

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité relatif à la ZAC des Littes et l'état des comptes arrêtés au 31 décembre 2025 ont été présentés à l'assemblée. C'est l'occasion également de présenter les aspects administratifs, techniques et de faire un point sur l'état de commercialisation de ce parc d'activités.

Les travaux de finition de voirie se sont terminés début 2026 et la ZAC est aujourd'hui entièrement commercialisée et terminée. Aussi, la convention de concession avec Assemblia prendra fin au

31/12/2026. L'opération sera donc liquidée en fin d'année et les parcelles rétrocédées à Billom Communauté qui devra désormais en assurer l'entretien en régie directe. (Aujourd'hui, l'entretien est assuré par l'intermédiaire d'Assemblia qui refacture ensuite le coût à l'intercommunalité pour les espaces publics).

N° 99	Transitions	Evaluation et révision du PCAET	Approuvé à l'unanimité
--------------	--------------------	--	-------------------------------

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial de Billom Communauté, validé en conseil communautaire de janvier 2021, a été élaboré pour la période 2021-2026. Il contient : un diagnostic du territoire intercommunal avec comme année de référence, une stratégie définissant une trajectoire d'amélioration des indicateurs climatiques et un programme plurisectoriel et pluri-acteurs de 29 actions pour agir localement et collectivement.

Un bilan à mi-parcours a été réalisé courant 2024 et il s'agit désormais de réaliser d'une part une évaluation à 6 ans et d'autre part d'élaborer un 2^{ème} PCAET pour les 6 années à venir.

Pour ce faire, l'assemblée accepte de lancer une consultation qui permettra de retenir un prestataire qui aura en charge ces deux volets cités ci-dessus.

Il s'agira aussi de faire le lien avec d'autres dispositifs et démarches mises en œuvre par Billom Communauté, notamment l'accord de territoire Litroux-Jauron et le plan paysage et biodiversité de la vallée du Madet.

Le club climat de Billom Communauté propose d'accompagner et de participer de manière active à cette démarche, afin de faire le lien avec leurs actions et d'aider à mobiliser un maximum d'acteurs et d'habitants.

N° 100	Transitions	PCAET – Demande de subvention	Approuvé à l'unanimité
---------------	--------------------	--------------------------------------	-------------------------------

Pour réaliser l'évaluation et l'élaboration du second PCAET, Billom Communauté pourrait bénéficier d'un financement au titre du Fonds Vert (Etat) à hauteur de 80 % pour une dépense estimée à 50 000 €.

La demande de subvention peut être déposée avec une délibération et un devis.

L'assemblée autorise le président à déposer la demande de subvention dès que possible.

N° 101	Schéma cyclable	Validation de la phase PROJET	Approuvé à la majorité*
---------------	------------------------	--------------------------------------	--------------------------------

Le cabinet Inddigo a présenté la phase PRO(JET) de l'itinéraire cyclable Billom-Pérignat-Cournon. L'avant - projet est confirmé et l'appel d'offres pour les travaux peut désormais être lancé. Le tracé est découpé en 12 sections de façon à permettre des réalisations de travaux par tranche, selon les besoins (par ex, en attente de dernières acquisitions foncières sur certains tronçons).

Le Cd 63 prendra à sa charge des aménagements de carrefour (Pérignat) et d'un giratoire (Billom) ce qui ramène l'estimatif du projet à 1,6 million au lieu des 2,3 millions initiaux.

Pour mémoire, Billom Communauté bénéficie déjà d'une subvention de la Région et un dossier est en cours d'instruction au Conseil départemental. Une demande de DETR sera faite en 2027 auprès des services de l'Etat.

Trois parcelles doivent faire l'objet d'acquisition et des conventions d'entretien sont à venir avec les communes.

Après discussions, le Conseil valide le lancement de l'appel d'offres.

**40 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions.*

N° 102	Patrimoine	Chapelle St-Esprit : choix du maître d'oeuvre	Approuvé à l'unanimité
---------------	-------------------	--	-------------------------------

Des assistants à maîtrise d'ouvrage, recrutés début 2026, avaient permis de faire une première estimation des travaux à réaliser dans la chapelle St-Esprit à la fois sur la structure et sur la conservation/restauration des peintures murales.

Sur cette base, un dossier de demande de subvention au titre du LEADER a été déposé le 22 septembre.

Il convient désormais de retenir d'une part l'architecte qui aura en charge la consultation des entreprises et le suivi des travaux et d'autre part un historien pour une étude sur la fondation de la confrérie à Billom et la chapelle afin d'accroître la connaissance du site en vue de la partager avec les futurs visiteurs.

Une consultation a été lancée auprès de différents architectes et après analyse des offres, le Conseil communautaire retient celle d'ACA Architecte, avec Yvon Cottier, architecte du patrimoine pour une estimation des travaux à 572 363.28 € et 12.5 % d'honoraires.

Pour l'étude historique, seul Thomas Aréal a répondu et est retenu pour un montant de 2 900 €.

Par ailleurs, le service régional de l'architecture a vivement conseillé que soit réalisée une étude archéologique qui est en cours de consultation.

N°	Equipements	Lancement d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle	Approuvé à
103		pour la création d'une école de musique et d'un pôle petite enfance/jeunesse	l'unanimité*

Billom Communauté gère une école de musique, ainsi qu'un relais petite enfance.

Ces services sont situés dans les locaux (en location) de moins en moins adaptés aux pratiques, à l'accueil, à l'accessibilité.

Après plusieurs réflexions sur le mandat précédent, le projet de création d'un seul et même lieu pour l'ensemble des services a été ajourné en raison de divergences sur le lieu d'implantation (rénovation dans du bâti ancien ou construction neuve).

Avec le nouveau mandat, le nouvel exécutif souhaite que le projet avance à la fois pour améliorer les conditions de travail des agents et pour l'accueil des différents publics et usagers.

L'assemblée valide le lancement d'une consultation pour une étude de faisabilité sur l'ancien collège de Billom. Deux phases sont prévues :

- **Une tranche ferme** : analyse fonctionnelle, analyse de l'environnement et diagnostic de l'existant ; pré-programme (il devra se présenter sous forme de plans d'aménagement, d'estimation du coût des travaux, d'une évaluation du temps de travaux, d'une recherche des subventions mobilisables...). La validation du pré-programme déclenchera la phase 2.
- **Une tranche conditionnelle en phase 2** : élaboration d'un CCTP/programme pour le choix d'un maître d'œuvre.

*1 abstention

N° 104	Finances	Fonds de concours TE 63	Approuvé à l'unanimité
--------	----------	-------------------------	------------------------

Un candélabre a été endommagé sur le parc d'activités des Lattes à Dallet. En l'absence d'un tiers identifié, son remplacement incombe à la collectivité.

TE 63 procédera à son remplacement pour un montant total de 1800 € HT (soit 2 160 € TTC) dont 50 % (900 €) seront assumés par Billom Communauté.

N° 105	Finances	Fonds de concours, transition 5 ^{ème} édition	Approuvé à l'unanimité*
--------	----------	--	-------------------------

Un nouvel appel à projets a été lancé auprès des associations et des collectivités qui organisent des actions de sensibilisation autour du développement durable sur Billom Communauté. 4 candidatures ont été reçues et sur proposition de la commission transitions, l'assemblée valide l'attribution de :

- 2 250 € à la commune de Vertaizon pour la « création et la végétalisation d'une aire de sport extérieure »
- 2 450 € à la Régie des 2 territoires pour son action « Programme de sensibilisation au mieux manger »,
- 300 € pour Le Lien (Fayet-le-Château) pour une action « Les nuits des forêts 2026 »

Un projet du CCAS de Billom relative à l'éco-conduite des seniors n'a pas été retenu.

*1 voix contre sur le projet de l'association Le lien ; les deux autres projets sont acceptés à l'unanimité.

N° 106	Finances	Fonds d'aide aux commerces	Approuvé à l'unanimité
---------------	-----------------	-----------------------------------	-------------------------------

Le conseil attribue, en complément de la subvention de 25 % allouée par la Région, l'aide suivante :

- 4 702 € à M. PIREYRE, gérant du restaurant/bar/pizzeria et relais La Poste à Glaine-Montaigut qui porte un projet d'extension de son espace afin d'offrir de nouveaux services tels que tabac/presse, Française des jeux et relais-colis. L'aide correspond à 10 % d'un coût de travaux total de 47 024.92 €, l'aide de la Région est de 10 000 € (25 % d'un montant de dépenses subventionnable de 40 000 €). M. Pireyre bénéficie d'une majoration de 5 % de la région par rapport aux dossiers classiques parce qu'il est aussi relais La Poste.

N° 107	Finances	Régie de Territoire, conseiller numérique	Approuvé à l'unanimité
---------------	-----------------	--	-------------------------------

En février 2026, le conseil a apporté une aide exceptionnelle de 12 000 € (50 % du poste sur 6 mois) à la Régie de territoire pour le financement d'un conseiller numérique. Ce poste était, jusqu'en 2025, financé par l'Etat.

A fin septembre, le service comptait 88 participations sur l'offre « atelier numérique », 210 passages en libre-service dont 20 % demandent un accompagnement sur des blocages et des difficultés de prise en main et 30 personnes ont demandé un accompagnement individuel sur des blocages de leurs propres outils.

Compte-tenu des besoins mais aussi du manque de moyens financiers, l'assemblée accepte de verser une aide complémentaire de 6 000 € pour terminer l'année mais demande, en contre-partie que des actions soient mises en place dans d'autres communes que Billom tout en veillant à ne pas interférer sur les actions des Maisons France Service de St-Dier et de Billom.

N° 108	Administration	Rapports annuels sur les qualités de services du SBL – SMEA et le SBA	Approuvé à l'unanimité
---------------	-----------------------	--	-------------------------------

L'assemblée prend acte de la présentation des rapports annuels sur la qualité des services d'une part pour le Syndicat Mixte de Basse Limagne (pour le SPANC- service public d'assainissement non collectif) et d'autre part pour le Syndicat du Bois de l'Aumône.

Fait à Billom le 26 octobre 2026

Jérôme PIREYRE
Président

Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM

